

EN GUYANE, DES GISEMENTS D'ÉNERGIE LOCAUX ET INÉPUISABLES

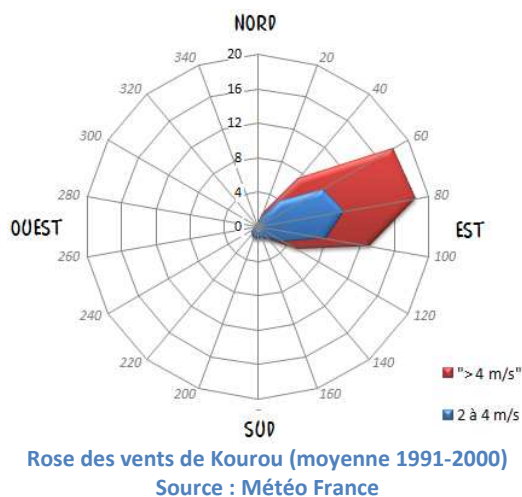
La Guyane dispose de gros potentiels d'énergies renouvelables à travers ses ressources naturelles (soleil, eau, bois, **vent**). Plus particulièrement, le territoire guyanais bénéficie sur sa côte d'un gisement abondant d'énergie éolienne.

3EME PARTIE : LA FORCE DU VENT

Du vent exploitable sur la bande littorale

La bande littorale guyanaise a la particularité de disposer d'une rose des vents monodirectionnelle, avec des Alizés soufflant toute l'année selon un axe Est/ Nord-Est.

Bien que les vitesses des vents soient modérées, leur grande constance apporte néanmoins un potentiel d'énergie éolienne intéressant sur les 5 premiers kilomètres de la bande littorale. Au-delà de cette limite, 70% du productible éolien est perdu et le vent ne contient plus suffisamment d'énergie exploitable.



Une énergie 30% moins cher que le fioul

Tout comme le soleil, le vent est une ressource inépuisable, gratuite et importante en Guyane. Pourquoi devrions-nous nous en passer ? Grâce à l'éolien, les prix prohibitifs et les problèmes d'approvisionnement disparaissent.

Il est ainsi démontré que la production d'électricité à partir du vent figure parmi les sources les moins onéreuses (8 c€/kWh en métropole) et les moins polluantes. En Guyane, le coût de production de l'électricité d'origine éolienne est 30% moins élevé que celui des



centrales fioul de Dégrad des Cannes. De plus, l'emprise au sol est très faible : avec 20 m² pour plus de 2 MW, **c'est le meilleur rapport surface/puissance de l'ensemble des énergies renouvelables, soit 5 000 fois mieux que le barrage de Petit-Saut.** Par ailleurs, les usages des sols ne sont pas modifiés, l'écosystème existant n'est quasiment pas impacté. Les surfaces restent utilisables pour l'agriculture, le pâturage...

Certains considèrent qu'une éolienne dénature le paysage, d'autres y voient une sculpture futuriste... En matière d'esthétique, les avis restent personnels et ne peuvent être discutés.

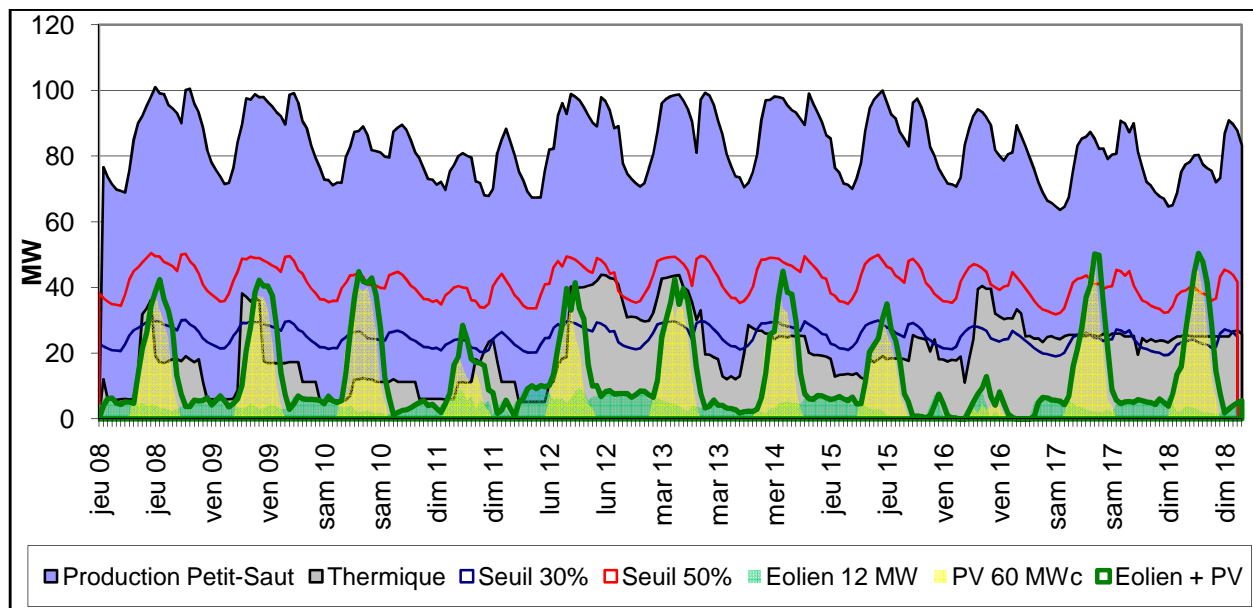
L'éolien dans la transition énergétique ?

- Vent et soleil main dans la main

L'éolien est un complément idéal du photovoltaïque. Lorsqu'il y a moins de vent en saison sèche, le relai est passé aux panneaux photovoltaïques grâce à un soleil abondant. Il existe aussi une complémentarité journalière : l'éolien produit la nuit quand il n'y pas de soleil et notamment au moment de la pointe électrique du soir.

Comme on le visualise sur le schéma de production électrique ci-après, **les énergies éoliennes et photovoltaïques, existantes et à venir, se substitueraient en grande partie à la production d'origine thermique et permettraient d'économiser l'eau du barrage, qui pourrait être utilisée lors de périodes plus critiques.**

Simulation de la production intermittente sur le réseau en mars 2007 (sources : Cr'Eole, EDF)



- Des projets en développement ?

Malgré tous ces avantages, aucun nouveau projet éolien n'a vu le jour dans les DOM depuis près de 10 ans. En conséquence, un appel d'offre a été lancé par le gouvernement pour ces territoires, preuve de l'intérêt de cette filière. Un projet a été désigné lauréat pour la Guyane en 2012 : le parc éolien Cr'Eole-Matiti.



Un tel chantier représente un investissement de 35 M€, dont la moitié est injectée dans l'économie guyanaise. Il entraîne la création de 2 emplois directs et 20 emplois induits pendant les travaux. Ce projet est une **installation pilote** puisque le parc éolien sera pourvu d'un système de prévision de la production et d'un stockage d'énergie pour répondre aux exigences du gestionnaire de réseau et compenser la variabilité du vent.

Ce projet permettra une économie d'importation de 7 000 tonnes de pétrole par an et évitera l'émission de 17 000 tonnes équivalent CO₂ chaque année. Il répondra de fait aux besoins de 12 000 habitants, soit près de 3% de la consommation électrique guyanaise.

Ce projet permettra une économie d'importation de 7 000 tonnes de pétrole par an et évitera l'émission de 17 000 tonnes équivalent CO₂ chaque année. Il répondra de fait aux besoins de 12 000 habitants, soit près de 3% de la consommation électrique guyanaise.

Disposant de toutes les autorisations requises, la réalisation du parc éolien de Matiti dépend de la volonté du gouvernement à proposer les conditions économiques adaptées à cette filière. L'exclusion de la Guyane de l'arrêté tarifaire pour l'éolien dans les DOM, paru le 03 avril dernier, est incompréhensible. Un communiqué de presse du GENERG et un courrier de la députée Chantal Berthelot au Premier Ministre réclament les conditions nécessaires au développement de l'éolien en Guyane, à lire sur www.generg.fr.

Pour + d'infos sur l'éolien : le site du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) : <http://www.enr.fr/gene/main.php?base=33>